

Fiche signalétique

Benzène

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom commun	: Benzène
Fournisseur/Fabriquant	: ABCHEM Inc. 1234, Safety Newest, EA 007-008
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666 CHEMTREC, U.S. : (800) 424-9300 International: (703) 527-3887
FS rédigée par:	: Kemika XXI Inc. + 1-450-435-7475 11/30/2005

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide.
Odeur	: Caractéristique.
Couleur	: Incolore à jaune pâle.
Statut des risques	: Ce produit est classé comme dangereux sous le SIMDUT au Canada.
Vue d'ensemble des urgences	: AVERTISSEMENT ! VAPEUR ET LIQUIDE HAUTEMENT INFLAMMABLES. RISQUE DE CANCER. PEUT PROVOQUER LE CANCER. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. CAUSE DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : SANG, VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, MOELLE OSSEUSE, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE. LA VAPEUR PEUT PROVOQUER UN INCENDIE INSTANTANÉ. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	: Irritant pour les yeux.
Peau	: Irritant pour la peau.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
Effets chroniques potentiels sur la santé	: Effets cancérogènes Classé A1 (Confirmé pour l'homme.) selon ACGIH, 1 (Prouvé pour l'homme.) selon CIRC, 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon OSHA, + (Prouvé.) selon NIOSH, 1 (Prouvé pour l'homme.) selon Union européenne. Effets mutagènes: Non disponible. Effets tératogènes: Non disponible.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Benzène	71-43-2	70 - 100

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
- Note au médecin traitant** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Inflammable.
- Produits de la combustion** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du dioxyde de carbone, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Liquide et vapeur hautement inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Méthodes de nettoyage : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements accidentels de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié à fermeture hermétique pour élimination. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Laver abondamment après usage.

Entreposage : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Canada

Nom du produit

Benzène

Limites d'exposition

ACGIH TLV (Canada, 1/2005). Peau

STEL: 8 mg/m³ 15 minute/minutes. Forme: Toutes les formes.

STEL: 2.5 ppm 15 minute/minutes. Forme: Toutes les formes.

TWA: 1.6 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: Toutes les formes.

TWA: 0.5 ppm 8 heure/heures. Forme: Toutes les formes.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si le travail de l'agent engendre poussières, fumées, vapeur ou buée, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent aux aérocontaminants au-dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Protection individuelle

Yeux : Lunettes de sécurité.

Peau : Blouse de laboratoire (sarrau).

Respiratoire : Masque à gaz.

Mains : Caoutchouc nitrile.



Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou un masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés, avant de manger, de fumer et d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriée

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.
Point d'éclair : Coupe fermée: -11.15°C (11.9°F).(Pensky-Martens.)
Température d'auto-inflammation : 591.65°C (1097°F)
Couleur : Incolore à jaune pâle.
Odeur : Caractéristique.
Poids moléculaire : 78.12
Formule moléculaire : C₆H₆
Point d'ébullition/condensation : 80°C (176°F)
Point de fusion/congélation : 5.56°C (42°F)
Température critique : 289°C (552.2°F)
Densité relative : 0.879 (Eau = 1)
Densité de vapeur : 2.77 (Air = 1)
Vitesse d'évaporation : 3.5 comparé à Acétate de butyle.
Solubilité : Très légèrement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité du produit et réactivité : Le produit est stable.
Incompatibilité avec différentes substances : Réactif avec matières comburantes, les acides et les alcalins.
Polymérisation Dangereuse : Ne se produira pas.
Conditions de réactivité : Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur et chocs et impacts mécaniques.

11 . Informations toxicologiques

Données toxicologiques

Benzène	DL50	930 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	4700 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	5700 mg/kg	Orale	Mammifère
	DL50	48 mg/kg	Cutané	Souris

DIVS : 500 ppm
Effets aigus
Yeux : Irritant pour les yeux.
Peau : Irritant pour la peau.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion.
Effets chroniques potentiels sur la santé : Effets cancérogènes Classé A1 (Confirmé pour l'homme.) selon ACGIH, 1 (Prouvé pour l'homme.) selon CIRC, 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon OSHA, + (Prouvé.) selon NIOSH, 1 (Prouvé pour l'homme.) selon Union européenne.
 Effets mutagènes: Non disponible.
 Effets tératogènes: Non disponible.
Organes cibles : Cause des lésions aux organes suivants : le sang, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, moelle osseuse, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

12 . Informations écotoxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Données sur l'écotoxicité		
	Espèces	Période	Résultat
Benzène	Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	9.23 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	10 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	11.73 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure/heures	5.3 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure/heures	5.9 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure/heures	9.2 mg/l

- Précautions environnementales** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Produits de dégradation** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone et de l'eau.
- Toxicité des produits de biodégradation** : Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Nom d'expédition correct	Classe	Numéro NU	GE	Étiquette
Classification pour le UN / IMDG / IATA	BENZÈNE	3	UN1114	II	
Classification pour le TMD	BENZÈNE	3	UN1114	II	

Autres informations	UN	IMDG	IATA	TMD
	-	-	<u>Avion-passagers et avion-cargo</u> Limitation de quantité: 5 L <u>Avion-cargo uniquement</u> Limitation de quantité: 60 L <u>Quantités limitées - Avion-passagers</u> Limitation de quantité: 1 L	<u>Dispositions particulières</u> 109

15 . Informations réglementaires

Canada

SIMDUT (Canada)

- : B-2: Liquide inflammable point d'éclair <37.8°C (100°F).
 Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
 Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).



DSL : Tous les ingrédients sont inscrits.

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

Réglementations Internationales

Listes internationales

- : Tous les ingrédients sont inscrits sur les principaux inventaires internationaux ou sont exemptés d'y être inscrits en Australie (AICS), Europe (EINECS/ELINCS), Corée (TCCL), Japon (METI/MOL), Philippines (RA6969).

16 . Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

:

HMIS RATING

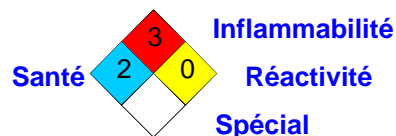
Santé	*	2
Risques d'incendie		3
Danger physique		0
Protection individuelle		C

ÉVALUATION DU DANGER

- 4- Extrême
 3- Sévère
 2- Modéré
 1- Faible
 0- Minimum

National Fire Protection Association (États-Unis)

:



Références

- : ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

Date d'édition

:

Version

:

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.